

Rapport d'évaluation

Plan d'action TRANSPORTS BRAY



Août 2023

Rapport d'évaluation des engagements pris par l'entreprise TRANSPORTS BRAY dans le cadre du programme Entreprises engagées pour la nature

TRANSPORTS BRAY			
Date d'adhésion au programme	16/04/2021	Date d'engagement dans le programme	23/04/2021
Durée prévue pour la mise en œuvre du plan d'action déposé	2 ans (2021-2023)		

Date de transmission du rapport de suivi	21/03/2023
Plan d'action évalué	1 ^{er} plan d'action
Période couverte par ce rapport (période de référence)	04/2023 - 03/2023
Date de publication du rapport d'évaluation	Août 2023

Méthodologie d'évaluation

L'attribution de la reconnaissance est basée sur une évaluation du plan d'action déposé par l'entreprise lors de son engagement dans le programme de suivi ainsi que de son rapport de suivi transmis deux ans. L'évaluation se déroule en deux étapes :

1. **L'analyse technique** du plan d'action : assurée par un groupement des bureaux d'études ACTeon et HYSSOP mandaté par l'OFB, elle permet d'apprécier le caractère significatif de l'engagement et la mise en œuvre du plan d'action selon 9 critères détaillés dans la partie II de ce présent rapport. Pour chaque critère, l'entreprise se voit attribuer une classification (insuffisant, satisfaisant, exemplaire).
2. **La relecture de l'analyse technique** : assurée par un collectif d'acteurs représentatif des trois collèges de la gouvernance du programme (*Représentants d'entreprises, associations d'entreprises et entreprises; ONG, fondations; Autorités publiques, collectivités locales, établissement de recherche et personnalités qualifiées*), elle permet de compléter ou d'amender l'analyse technique en ajoutant des **avis motivés et pluriels des différentes parties prenantes des entreprises**. Ces avis sont à retrouver en partie IV de ce présent rapport.

L'évaluation permet ainsi d'attribuer à l'entreprise un **niveau de reconnaissance et des recommandations** dans une démarche d'amélioration continue.

Table des matières

I. SYNTHÈSE.....	4
I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action.....	4
I.2 Cadre mis en place et description des actions.....	4
I.3 Synthèse de l'évaluation.....	5
I.3.1 Résultats de l'analyse.....	5
I.3.2 Conclusion évaluative.....	6
II. RECOMMANDATIONS	7
III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS	8

I. SYNTHÈSE

I.1 Présentation de l'entreprise et du plan d'action

Organisation et zone géographique	France et Benelux
Secteurs d'activité	Logistique, transport routier de marchandises en lot complet ou groupage
Chiffre d'affaires	19 millions d'euros (source : societe.com)
Nombre d'employés	100-200 salariés (source : societe.com)
Site web de l'entreprise	https://transportsbray.com/

I.2 Cadre mis en place et description des actions

Périmètre du plan d'action	Les activités de transport et les bâtiments
-----------------------------------	---

Durée prévue pour la mise en œuvre	3 ans
---	-------

Nombre d'actions cœur de métier	4	Nombre d'actions complémentaires	1
--	---	---	---

Actions cœur de métier	1	Installation de panneaux photovoltaïques sur notre site (produire et autoconsommé au minimum 50 MWh)
	2	En complément du projet d'installation de panneaux photovoltaïques, avoir recours à un fournisseur d'électricité « verte »
	3	Avoir recours à un fournisseur de gaz « vert » pour le gaz utilisé sur notre site (100% biométhane)
	4	Réduire de 10% les émissions en GES et polluants atmosphériques liés à l'activité de transports
Action complémentaire	5	Plantation de 10 000 arbres pour restaurer la Biodiversité

I.3 Synthèse de l'évaluation

I.3.1 Résultats de l'analyse

A l'issue de l'évaluation du plan d'action TRANSPORTS BRAY, l'entreprise se voit attribuer le niveau de reconnaissance « **En progrès** » (niveau 1).

Niveau de reconnaissance : En progrès (Niveau 1)



Les points forts

- L'entreprise propose une action de remplacement de l'utilisation du gaz par du biométhane sur ses sites (réduisant ainsi de 80% les émissions liées¹).
- Les parties prenantes externes ont été fortement impliquées dans l'élaboration et le suivi du plan d'actions (à l'exception des associations environnementales également importantes et des fournisseurs qui sont incontournables pour aller plus loin dans la décarbonation des véhicules tout en limitant l'impact sur la biodiversité par le recyclage des métaux).
- La direction est également fortement impliquée dans la démarche.
- L'entreprise a respecté les échéances fixées et le plan d'actions est en bonne voie pour atteindre l'intégralité de ses objectifs.

Les points faibles

- L'entreprise n'a pas réalisé de diagnostic déterminant et quantifiant l'ensemble des pressions et impacts de ses activités sur la biodiversité.
- Le plan d'actions est uniquement concentré sur l'enjeu climatique ; en outre il n'indique pas le total de ses émissions CO₂ ni la trajectoire de décarbonation à moyen terme, et semble exclure les émissions liées au remplacement de sa flotte de véhicules.
- Les pollutions sont évoquées mais de façon limitée et sans aucun indicateur de suivi.
- Concernant l'usage de biocarburants, l'impact sur la biodiversité (en particulier le changement d'usage des sols qui crée par ailleurs des émissions CO₂) ne semble pas avoir été intégré dans la réflexion.
- L'entreprise n'a pas de vision à moyen terme pour la baisse des émissions (uniquement un objectif -10% émissions en 2023), alors qu'une trajectoire de décarbonation se planifie sur le long terme.

¹ Source : Carbone 4

1.3.2 Conclusion évaluative

Niveau global de reconnaissance : **En progrès (Niveau 1)**

Le plan d'action est essentiellement porté sur l'enjeu climatique et la baisse des émissions de GES (sur site et sur la flotte de véhicules).

Ce plan d'action est incomplet au regard des pressions sur la biodiversité de l'activité de l'entreprise en ne traitant pas les questions des pollutions nocives pour la biodiversité et les impacts de sa chaîne amont. Les actions proposées portent sur des substitutions d'énergie, aux bénéfices pour la biodiversité qui nécessiteraient d'être mieux qualifiés et estimés. Elles ne représentent qu'une petite part des solutions disponibles pour l'entreprise ; réduisant de fait sa portée.

Le pilotage du plan d'action est qualitatif et structuré, laissant espérer une réelle capacité de l'entreprise à agir efficacement en faveur de la biodiversité dès lors qu'elle se sera appropriée les leviers d'actions adéquats.

II. RECOMMANDATIONS

Sur la base de l'évaluation réalisée, des recommandations ont été émises afin de permettre à l'entreprise de s'inscrire dans une logique d'amélioration continue. Ces recommandations doivent permettre à l'entreprise de poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité.

- Détailler le bilan carbone actuel et la stratégie et la trajectoire long terme pour la décarbonation de l'entreprise.
- Dans le calcul des émissions de CO₂, intégrer les émissions indirectes liées à la fabrication des véhicules/ batteries électriques/ consommation d'agrocaburant.
- Mettre en place des procédures internes et des indicateurs de suivi pour la formation et l'incitation à l'éco-conduite (jusqu'à 40% de carburant économisé), la réduction de la vitesse de conduite (jusqu'à 25% de carburant économisé en baissant de 20 km/h la vitesse sur autoroute), le taux de remplissage des camions (en moyenne 82% en France) via la réduction des trajets à vide ou encore une gestion mutualisée des approvisionnements.²
- Mettre en place des indicateurs de suivi pour les pollutions de l'air émises : Nox, CO, MO, particules fines.
- Développer l'intermodalité avec des modes de transport plus sobres en CO₂ (train, transport fluvial, cycle), en maintenant les véhicules thermiques.
- Pour l'installation des panneaux solaires, prioriser des panneaux fabriqués en France ou recyclés pour limiter l'impact sur les écosystèmes les émissions liées à la fabrication en amont.
- Pour les remplacements de véhicules, privilégier les véhicules de seconde main, ou construits à partir de matériaux recyclés pour réduire la pression de l'entreprise sur les ressources.
- Intégrer une action sur l'artificialisation des sols (végétalisation des sites, bâtiments de stockage des véhicules, etc.).
- Intégrer une action de limitation de la consommation en eau (process, organisation, etc.)

² Source Plan de Transformation de l'économie française – Shift Project

III. SYNTHÈSE DES RETOURS DES RELECTEURS

La relecture est effectuée par des représentants de 3 collèges :

- Collège « représentants d'entreprises, associations d'entreprises » (non représenté pour cette entreprise)
- Collège « ONG, fondations »
- Collège « Autorités publiques, collectivités locales, établissements de recherche et personnalités qualifiées »

Cette relecture vise à aboutir à une évaluation équilibrée et n'est pas une contre – expertise d'où une restitution synthétique de la part des relecteurs.

Les résultats sont retranscrits de manière synthétique ci-après.

CONCLUSIONS EVALUATIVES

L'ensemble des relecteurs est totalement en d'accord avec le niveau de reconnaissance attribué et les conclusions évaluatives.

RECOMMANDATIONS

L'ensemble des relecteurs est en accord avec les recommandations.